

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00292

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / VILLE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230029210

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / VILLE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires" au même titre que les grandes Métropoles françaises et européennes.

Cette tradition et expertise d'organisation seront de nouveau mises à l'honneur très bientôt, Saint-Étienne Métropole ayant été désignée "Collectivité hôte" de la prochaine Coupe du Monde de Rugby France 2023, compétition qui se déroulera dans 9 villes françaises en septembre prochain.

Le Stade Geoffroy-Guichard sera, à cette occasion, le théâtre de 4 rencontres de la compétition :

- Samedi 09 septembre : Italie vs Namibie ;
- Dimanche 17 septembre : Australie vs Îles Fidji ;
- Vendredi 22 septembre : Argentine vs Samoa ;
- Dimanche 1er octobre : Australie vs Portugal.

L'accueil de cette manifestation d'envergure internationale s'inscrit dans le cadre de la politique initiée par la Métropole en matière d'attractivité de son territoire, afin de capitaliser sur les retombées médiatiques et économiques générées par ces événements.

Saint-Étienne Métropole se doit de répondre aux exigences liées à l'organisation générale de l'événement en assumant financièrement les frais liés à la bonne exécution du contrat signé avec la Coupe du Monde de Rugby France 2023 – GIP 2023.

Fort de son savoir-faire des Directions de la Ville de Saint-Étienne en matière d'organisation de manifestations sur l'espace public, Saint-Étienne Métropole a sollicité la Ville afin de lui déléguer la prise en charge des prestations suivantes :

- prise en charge des opérations de nettoyage, de maintien de la propreté et d'hygiène de la manifestation, missions assurées par la Direction Cadre de Vie sur l'espace public et par la Direction Achats & Logistiques sur la partie bâtementaire ;
- fourniture des fluides (eau et/ou électricité) sur les différents sites en fonction des besoins et prise en charge des opérations techniques liées à leurs acheminements, missions assurées par la Direction Gestion des Bâtiments ;
- prise en charge des opérations contribuant à la sécurisation de la manifestation, missions assurées par la Direction Police & Sécurité Civile municipale ;
- mise à disposition, mise en conformité et gestion de l'exploitation des bâtiments propriétés de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole, missions assurées par la Direction Sports, Loisirs et Vie Sociale ;

- prise en charge de l'entretien de la pelouse du Stade Geoffroy-Guichard par les personnels spécialisés Jardiniers des sols sportifs Ville de Saint-Etienne (6 rencontres en 4 semaines), missions assurées par la Direction Sports, Loisirs et Vie Sociale ;
- prise en charge des opérations de médiation liées à l'installation du Médiabus sur le Village Rugby, missions assurées par la Direction des Affaires Culturelles.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation financière de Saint-Étienne Métropole à destination de la Ville de Saint-Étienne, à hauteur de 80 000 € maximum, en contrepartie des missions réalisées par les agents de la Ville de Saint-Étienne et des recettes collectées au titre de l'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de la Coupe du Monde de Rugby France 2023.

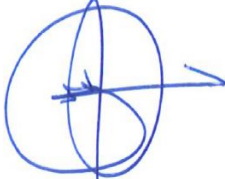
Il est précisé que les crédits budgétaires nécessaires au bon déroulement de ces manifestations ont été inscrits au BP 2023 de la Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat avec la Ville de Saint-Étienne :**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la Convention de partenariat Coupe du Monde de Rugby France 2023 ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2023 sur le budget EVEN-6228-CM23**

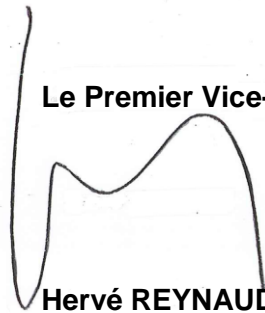
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a vertical line, with a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A black ink signature consisting of a large, stylized 'H' shape with a vertical line on the left and a horizontal line at the top.

Hervé REYNAUD